

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 11-223-1915 promulguant le décret du 14 Mars 1915 concernant l'application aux Colonies du décret du 31 Janvier 1915, relatif aux tableaux d'avancement des agents des services extérieurs de l'Administration des Douanes.

n° 11-223-1915

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
4 mai 1915

Numéro JO  
n° 223 du 31/05/1915

Date du numéro  
31 mai 1915

### VISAS

Le Gouverneur de la Cote française des Somalis et Dépendances

**Vu** l'ordonnance organique du 18 Septembre 13844, rendue application à la colonie par décret du 18 Juin 1884

**Vu** le décret (Finances) du 14 Mars 1915, concernant l'application aux Colonies du décret du 31 Janvier 1915 aux tableaux d'avancement des agents des services extérieurs de l'Administration des Douanes

**Vu** la publication du dit décret au Journal Officiel de la République Française du 23 Mars 19 15

**Vu** la dépêche ministérielle du 13 Avril 1915.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art 1er

Est promulgué dans la Colonie, pour y être appliqué suivant sa forme et teneur le décret susvisé du 14 Mars 1915;

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué, affiché partout où besoin sera et publié au Journal Officiel dela Colonie.

P. SIMONI.